



Juin 2020

Informier. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

Liminaire de FO

CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Ce CCFP du 25 juin 2020, a vocation pour **FO**, à faire un bilan de la crise sanitaire afin d'en tirer les enseignements pour renforcer la fonction publique, ses missions et les conditions de travail et de vie des 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics. Pour **FO**, ce CCFP devait être le préalable à toute reprise de l'agenda social. Malheureusement, malgré la demande majoritaire des organisations syndicales représentatives, vous avez préféré reprendre l'agenda social tel que vous l'aviez laissé début mars. Vous avez même dès le 5 juin poursuivi la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique en supprimant les CHSCT. CHSCT qui pourtant ont certainement permis de diminuer le nombre d'agents malades voire décédés en incitant sans cesse les employeurs à prendre des mesures de protection. Si cette pandémie ou une autre devait se renouveler un jour, vous regretterez certainement votre entêtement sur ce point. Malgré les discours du Président de la République et du 1^{er} Ministre, annonçant un monde nouveau, force est de constater que rien ne change. **Preuve en est le contrat d'objectif de la DGFIP qui prévoit moins 1 800 ETP pour le PLF 2021, tout est dit !** Alors même que des milliers de salariés craignent des licenciements, alors même que la crise sanitaire n'est pas complètement réglée, réaffaiblir les services publics, c'est oublier leur rôle majeur en matière de cohésion sociale. C'est pourquoi, nous réitérons solennellement notre demande de stopper la mise en œuvre de la Loi de transformation de la Fonction publique et de relancer le Conseil National des Services Publics pour avoir un débat de fond sur les missions de services publics, leur organisation et l'adéquation des besoins et des moyens. Monsieur le Secrétaire d'Etat, faites mentir pour une fois le journaliste et académicien André Frossard qui disait « *quand un gouvernement se trompe, il n'a qu'une solution : persévérer dans l'erreur* ».



« LE SALAIRE N'EST PAS L'ENNEMI DE L'EMPLOI, AU CONTRAIRE !

Nous étions encore sous le régime du confinement, destiné à empêcher la propagation du Covid-19, faute de moyens de protection et de capacités hospitalières et médicales suffisants, que l'on nous parlait déjà de l'« après » crise sanitaire, des leçons qui devraient en être tirées pour que cela ne puisse se reproduire. (...). Mais, dans le même temps, revenait aussi une petite

musique, pas très nouvelle, sur l'air du il faudra se retrousser les manches, travailler plus... allant jusqu'à prévoir par ordonnance de pouvoir déroger à la semaine de 48 heures pour des semaines pouvant aller jusqu'à 60 heures ! Et voilà que maintenant s'ajoute la ritournelle de l'incitation à la modération salariale, que devraient concéder les salariés face à une reprise d'activité progressive et partielle.



On ne peut bien sûr pas nier que dans nombre de secteurs d'activité et d'entreprises, la situation économique est inquiétante et sera difficile à rétablir rapidement. [Mais] nous savons aussi que la redistribution des richesses a sur le long terme plus profité au capital qu'au travail. (...) S'interroge-t-on aussi sur la responsabilité des actionnaires des grands groupes capitalistiques sur leurs filiales, des donneurs d'ordre sur les sous-traitants ? À ce sujet, le 27 mars dernier ("..."), **FO** a demandé que les versements de dividendes dans la situation actuelle soient bloqués et qu'une fiscalité sur les hauts revenus et la spéculation soit mise en place.

On ne peut manquer non plus de rappeler que les aides publiques aux entreprises représentent aujourd'hui de l'ordre de 140 milliards d'€ par an, sans compter l'ouverture massive de l'activité partielle qui a exonéré totalement les entreprises du paiement des salaires correspondant. Or, l'efficacité de ces aides, souvent présentées comme devant favoriser l'emploi, n'est pas ou peu évaluée. Là aussi, FO demande sans relâche que ces aides soient soumises à conditions/contrôles/sanctions en cas de non-respect des conditions sur l'emploi.

Enfin, à un moment où la préoccupation doit être celle de relancer l'activité, certes dans des conditions incertaines, la pire des choses serait que s'enclenche une spirale de modération et baisse des salaires par effet domino. Ce serait contreproductif, avec un risque récessif, sachant qu'en France l'activité est, plus qu'ailleurs, tirée par la consommation intérieure et que, d'autre part, l'une des leçons à tirer de la crise est, justement, de favoriser la production intérieure par le développement d'une stratégie industrielle et de relocalisation d'activités.

Et ce ne serait pas juste pour les salariés qui, en rien, ne sont responsables de la crise actuelle, pas plus qu'ils ne l'étaient de celle de 2008 dont ils ont pourtant alors fait les frais ! Alors, nous le disons, oui les salaires, leur préservation, leur augmentation avec celle du Smic, sont une revendication légitime, y compris en ces moments, dans les semaines et mois à venir ! Elle va de pair avec la défense de l'emploi.